



Info\_40\_ED\_2010-11  
25 mars 2011

## Vers un classement officiel des universités ?

Article de David Allais dans l'« Observatoire Boivigny »

*L'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a publié le 11 janvier dernier une évaluation des universités françaises qu'elle a menée entre 2007 et 2010. Ce document analyse les points forts des différents établissements académie par académie et attribue des notes de A+ à C aux diplômes délivrés (licences, masters, doctorats) et aux unités de recherche.*

Entre 2007 et 2010, l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur voir interview de **Jean-François Dhainaut** à la suite) a évalué l'ensemble des universités françaises, département par département. Près de 10.000 évaluations ont ainsi été menées en quatre ans. Le résultat est une cartographie complète des universités françaises académie par académie. Chaque établissement est présenté sous forme de fiche qui donne les grandes caractéristiques de l'université et fournit des données chiffrées sur le nombre d'étudiants, le personnel ou encore le budget. Le document analyse ensuite les formations de licence puis les masters et doctorats. Chaque entité analysée est notée de A+, pour les formations de très haut niveau, à C, pour les formations de faible qualité. Cette évaluation s'appuie sur des comités d'experts et une part d'auto-évaluation des établissements.

Cette étude de l'AERES s'inscrit dans la logique de la réforme des universités mise en place au début du mandat du président Nicolas Sarkozy. Les établissements autonomes doivent être évalués et c'est sur la base de cette évaluation que sont décidés les crédits attribués par l'État aux universités. En poussant à la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), en voulant former des ensembles "de classe mondiale" comme sur le plateau de Saclay ou en soutenant des projets spécifiques à travers l'opération Campus (attribution de financements exceptionnels à un petit nombre de campus universitaires sélectionnés sur un projet), le gouvernement français a souhaité s'inscrire dans une logique de pôles d'excellence. L'idée est qu'ils percent à l'international. Le panorama de l'AERES, en distinguant les différents diplômes et unités de recherche, s'inscrit également dans cette démarche et permet de dégager certaines tendances.

### Paris fort en maths

L'AERES souligne que l'académie de Paris est le premier centre de recherche en mathématique du monde. Dans ce domaine, et plus largement dans celui des sciences exactes, l'université Paris 6-Pierre et Marie Curie et l'université Paris 7-Denis Diderot se distinguent largement avec un très grand nombre de formations évaluées entre A et A+. Dans une moindre mesure, l'ENS atteint également l'excellence scientifique. Les mêmes établissements, ainsi que Paris 5-René Descartes, se distinguent dans les domaines de la biologie et de la santé. En sciences humaines et sociales, la proportion de départements bien notés dans l'académie de Paris est supérieure à la moyenne nationale. Paris 1-Panthéon Sorbonne et Paris 2-Assas sont en pole position au niveau du droit. En économie et en gestion, le plus grand nombre de formations notées A ou A+ se trouvent à Paris 1, Dauphine et l'EHESS. En littérature et en langues, Paris 1 et Paris 3-Sorbonne nouvelle sont aux avant-postes, tandis que, dans les sciences humaines proprement dites, aucun pôle parisien ne se distingue par rapport à un autre.

## **La chimie à Strasbourg et à Toulouse**

Dans l'académie de Strasbourg, l'AERES souligne la qualité des départements de chimie (8 sur 13 notés A+ ou A) et de bons départements en mathématiques et en physiques. L'Université de Strasbourg est aussi à la pointe dans les domaines des sciences de la vie et la santé. Le pourcentage de A+ et de A sur l'ensemble de l'académie est largement supérieur à la moyenne nationale et aucune unité n'a reçu une évaluation en C. La qualité d'ensemble est moins bonne en sciences de l'ingénieur. En ce qui concerne les sciences humaines, les points forts sont la théologie protestante et les langues, même si les résultats de l'ensemble de l'académie sont en deçà de la moyenne nationale.

A Toulouse, l'université Paul Sabatier (Toulouse 3) domine le paysage des sciences et technologies. Ses 18 unités ont obtenu au minimum un A. Parmi celles-ci, 12 obtiennent la note maximale. La qualité des départements de sciences de l'ingénieur de l'établissement est notamment soulignée par l'AERES. L'université est également à la pointe dans le domaine de la biologie et de la santé. L'académie de Toulouse est aussi un pôle important de recherche en sciences humaines avec près de deux tiers d'unités notées A ou A+. Dix départements de Toulouse 1-Capitole sur 15 obtiennent au moins un A. A Toulouse 2-Le Mirail, 5 départements obtiennent un classement en A+ et 9 en A sur un total de 18 départements évalués.

## **Lyon 3 à la traîne**

A Lyon, l'Université Lyon 1-Claude Bernard est très présente dans le secteur scientifique ; elle place l'ensemble de ses 17 unités dans le groupe de tête (A ou A+). L'ENS-Lyon et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon ne sont pas en reste avec respectivement quatre départements sur quatre et onze départements sur douze obtenant des A ou des A+. La chimie est notamment très bien référencée sur l'ensemble de l'académie. L'université Claude Bernard est également très présente dans les domaines de la biologie et de la santé. Ce secteur est cependant moins performant que le précédent et se place globalement au niveau de la moyenne nationale. Le bilan est également contrasté dans le domaine des sciences humaines, où l'université Lyon 2-Louis Lumière et l'ENS-sciences humaines dominant le paysage. Si les départements de lettres et de langues sont performants, le bilan des unités de droit, d'économie et de sciences humaines est plus mitigé. A noter, l'évaluation moyenne de l'université Lyon 3-Jean-Moulin qui, sur 14 départements évalués obtient un seul A+, 6 A et 5 B.

Bien sûr, l'AERES s'est défendue par la voix de son président d'avoir voulu établir un palmarès. Il n'en reste pas moins que l'Agence a effectué un travail considérable mis à la disposition de tous, qui permet de quantifier le nombre d'unités ou de diplômes bien évalués pour chaque université. Un outil qui ne manquera pas d'inspirer les médias toujours en quête de classements pour pouvoir distinguer les établissements. Au fond, le travail de l'AERES n'est qu'un élément de plus dans la mise en place d'un monde universitaire à deux vitesses : celui des grands pôles de compétitivité et celui de l'enseignement de masse jusqu'au niveau licence.

## **Evaluer et recommander, les deux principales missions de l'AERES**

*Entretien de Jean-François Dhainaut (JFD.), Propos recueillis par Antoine Teillet (AT.)*

Il faut développer l'évaluation des universités, insistait déjà Jacques Attali dans un rapport sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Europe, en 1998. Hier comme aujourd'hui, l'évaluation apparaît comme la contrepartie naturelle de l'autonomie universitaire. Dans cette logique, est née en 2006 l'AERES - l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - qui a le statut d'autorité administrative indépendante. Dirigée par Jean-François Dhainaut, l'ancien président de Paris 5, elle rend public ses rapports qui apportent un éclairage aux responsables de la recherche et de l'enseignement supérieur pour l'affectation des moyens humains et financiers.

*AT. : Quels sont les objectifs et les missions de l'AERES ?*

L'AERES assume plusieurs missions. Agence indépendante, elle doit tout d'abord évaluer la stratégie des différentes structures d'enseignement supérieur – universités, grandes écoles – mais aussi des organismes de recherche, qu'ils soient EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique) comme l'Inra, le CNRS et l'Inria ou EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) comme le CEA. Nous avons également comme mission de valider les procédures d'évaluation des personnels de ces établissements. Nous évaluons enfin les formations, de la licence au doctorat en passant par les masters. Nous menons ces travaux tous les quatre ans. Ces évaluations étaient auparavant réparties entre différents organismes : le Comité national d'évaluation, le Comité national d'évaluation de la recherche et la Mission scientifique technique et pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur.

*AT. : Quelles sont les conséquences de ces évaluations, notamment pour une structure mal notée ?*

JFD. : Notre rôle consiste à relever les points forts et les points faibles des établissements, ainsi qu'à émettre des recommandations. C'est ensuite au ministère en lien avec l'université ou le laboratoire de décider de moyens supplémentaires à allouer à telle ou telle mission et aux établissements et organismes eux-mêmes de réfléchir à une éventuelle réorientation stratégique. Les évaluations publiées sur notre site doivent ainsi servir de base à la mise en place de nouveaux contrats quadriennaux ou contrats d'objectifs et de moyens entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et la structure concernée. Certaines régions exploitent également nos évaluations - dans la répartition de leurs moyens aux universités. Pour notre part, nous revenons quatre années plus tard pour vérifier les progrès réalisés.

*AT. : La Mission scientifique technique et pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avait publié sur son site un classement des écoles doctorales... La MSTP ayant disparu, ce classement n'apparaît plus sur le site web du ministère, et n'est pas sur celui de l'AERES. Le reverra-t-on un jour ?*

JFD. : Nous avons d'ores et déjà évalué un certain nombre d'écoles doctorales. Lorsque toutes auront été effectivement visitées, d'ici trois à quatre ans, nous établirons une notation complète mais qui tiendra compte des différentes catégories d'institutions en place dans notre pays. Ce qui nous intéresse, c'est d'arriver à faire progresser chaque école doctorale plutôt que de simplement les classer. Nous sommes en train d'établir une typologie des universités et des écoles pour ensuite comparer ce qui sera comparable. Un ranking des universités françaises à vocation internationale par rapport à leurs grandes concurrentes étrangères serait par exemple pertinent.

*AT. : Que pensez-vous de l'évaluation des enseignements par les étudiants, sujet dont on parle beaucoup aujourd'hui ? L'AERES a-t-elle vocation à reprendre cette tâche à son compte ?*

JFD. : C'est aux universités et aux grandes écoles de faire évaluer par les étudiants leurs enseignements et leurs enseignants. Cette pratique, du reste très répandue à l'étranger, était d'ailleurs en vigueur à Paris 5, établissement que je présidais auparavant. L'AERES compte pour sa part associer davantage d'étudiants dans ses propres évaluations tant dans les comités d'experts qui se rendent sur les sites qu'au niveau de la définition de sa stratégie.